

**Séance du 28 février 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

**Objet** : Amortissement subvention SYDEC pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public au bourg (référence E28-21003)

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 24/02/2022

**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Gaele DUMARTIN, Paul MARTINET, François DEDEBAN, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT, Laurent DUMARTIN, Joel VIDOT et Gérard DUYTSCHÉ

**Absent excusé** :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Paula MARTINET.

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2021/16 en date du 31 mai 2021 approuvant la proposition du SYDEC concernant le projet d'amélioration de l'éclairage du bourg et engageant la commune à rembourser au SYDEC le montant total de la participation communale s'élevant à la somme estimative de 41 222€ ;

**Vu** le tableau d'amortissement adressé par le SYDEC, relatif au prêt contracté sur 15 ans d'un montant de 13 900.06€

**Considérant** que la première échéance est appelée en 2022,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- DECIDE d'amortir à compter de 2022 et sur une période de 15 ans cette subvention d'équipement d'un montant de 13 900.06€ suivant le tableau d'amortissement joint à la présente.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,  
DUPOUY Jean-Marc**